

Aux parents des élèves de 10S St-Prex

Réf. CS/zs/rs

Saint-Prex, janvier 2026

Camp de ski 2026

Madame, Monsieur,
Chers parents,

Depuis plusieurs années, la Direction des écoles, avec l'appui des maîtres d'éducation physique et de l'Association scolaire intercommunale de Saint-Prex et environs (ASISE), met sur pied un camp de ski pour les élèves de 10^e année de notre établissement scolaire.

Ce dernier se déroulera :

Lieu : KUSPO Kurs und Sportzentrum, 3775 Lenk im Simmental
En cas d'urgence, contactez le maître ou la maîtresse de classe.

Classes : 10VG2, 10VP1, 10VP/3

Chef de camp : M. Cyril Luyet

Rendez-vous : Lundi 9 mars 2026, rendez-vous à 8h00 au parking du Vieux-Moulin à Saint-Prex. Départ du car à 8h20.

Retour : Vendredi 13 mars 2026 à 16h30 environs, au parking du Vieux-Moulin.

En cas de retard important, une information sera déposée sur notre site Internet www.eps-stprex.ch. Merci de le consulter l'après-midi même.

ÉQUIPEMENT PERSONNEL (Écrire le prénom et nom de votre enfant sur toutes ses affaires y compris le matériel de ski)

- 1) Petit sac à dos, une gourde ainsi qu'un **pique-nique pour lundi midi**.
- 2) Chaussures de ski (attachées ensemble) et casque (obligatoire) : le tout dans un sac.
- 3) Skis avec **fixations réglées**, bâtons de ski attachés aux skis avec une fixation réutilisable.
- 4) Valise ou sac de voyage avec :
 - Pantalon(s) de ski, veste de ski, gants ou moufles imperméabilisés.
 - Sous-vêtements, chaussettes de ski et pullover.
 - Echarpe / cagoule / cache-cou et bonnet.
 - Lunettes de soleil (pas de monture métallique) et masque de ski.
 - Pyjama, training ou habits confortables pour le chalet + un sac pour le linge sale.
 - Trousse de toilette, crème solaire et protection pour les lèvres, mouchoirs.
 - Livres, 1 jeu de société.
 - Maillot de bain et linge.
- 5) Habits d'hiver et des chaussures montantes imperméables.

L'école ne prête pas, ni ne loue de matériel de ski. Les élèves vont louer leur matériel chez un marchand (par exemple François-Sport, Z.I. des Corbes, Bremblens ou SB Sport Services, Av. du Mont-Blanc 37, Gland).

Pour bénéficier d'un tarif préférentiel, et ceci uniquement pour une location d'une semaine de camp de ski organisée par les écoles de Saint-Prex et environs, un arrangement a été conclu avec le magasin François-Sport. Si vous êtes intéressés par cette possibilité, merci de cocher la case se trouvant sur le document intitulé « Renseignements généraux ».

L'Association scolaire intercommunale de Saint-Prex et environs (ASISE) contribue chaque année au financement des camps. Votre participation financière s'élèvera à CHF. 80.-- par enfant et une facture vous est déjà parvenue ou vous parviendra directement de la bourse de l'ASISE ces prochaines semaines. Le voyage, la pension complète et les activités sur place sont compris dans ce prix. Toutefois, nous vous rappelons que les participants doivent impérativement être assurés contre la maladie et les accidents.

Nous vous informons que les camps organisés par notre établissement sont obligatoires pour tous les élèves. Néanmoins, si pour des raisons majeures (maladie, accident) un enfant ne pouvait y participer, un certificat médical sera demandé et il sera alors placé dans une autre classe. Un remboursement est possible uniquement sur présentation d'un certificat médical.

Afin que le camp se déroule dans les meilleures conditions possibles pour tous, nous vous rappelons les points suivants :

- Le règlement de l'école s'applique pendant le camp.
- Votre enfant se comportera avec respect, attention et courtoisie envers les autres (camarades, enseignants, moniteurs ou tout autre adulte). Il veillera à prendre soin des lieux et du matériel.
- **Afin de favoriser la vie et les échanges sociaux, les téléphones portables personnels, les montres connectées ou interactives, les iPods, les jeux vidéo, les appareils électroniques et les appareils photo ne sont pas autorisés pendant le séjour.**
- Votre enfant doit se conformer impérativement aux consignes données par les enseignants et les accompagnateurs, tant en ce qui concerne la vie au chalet que, pour des questions de sécurité, lors des activités sportives.

La transgression de ces règles ou/et d'autres cas graves d'indiscipline constituent un motif de renvoi du camp. Selon l'art 125 F de la LEO, cette compétence appartient à la direction qui peut prononcer l'exclusion de votre enfant du camp. Dans ce cas, vous viendrez le chercher, ou, en cas d'impossibilité, vous supporterez les frais occasionnés par son retour. Votre enfant sera placé sous votre responsabilité et exclu de l'établissement jusqu'à la reprise des cours réguliers. Le renvoi ne donnera lieu à aucun remboursement de votre participation financière.

Toutefois, nous sommes persuadés que ce camp se déroulera dans les meilleures conditions et tant les élèves que les adultes passeront une magnifique semaine sportive.

Tout en vous remerciant par avance de prendre note de ce qui précède, nous vous présentons, Madame, Monsieur, chers parents, nos salutations les meilleures.

C. Siffert, Directeur

